

# Association Départementale des Courses Pédestres

## Hors Stade du Lot

(Association indépendante n° 0462003402  
inscription au J.O. 01/12/1993 sous le n° 1158)



# Commission Départementale Running

(Commission interne au CDA 46)

## RÈGLEMENT DU CHALLENGE 46 POUR 2020

DÉPARTEMENT DU LOT – LA DÉPÊCHE DU MIDI – SPORT 2000 – RUNNING MAG

### CALCUL DES POINTS

#### Il y a 2 classements et récompenses distincts pour chaque challenge ROUTE ET VERT (trail)

un pour les hommes

un pour les femmes

Un classement propre à chaque sexe est établi à chaque course, octroyant des points du premier homme ou femme au dernier homme ou femme, selon le barème suivant, et quelle que soit la course, le sexe et le nombre de participants. *(Nous favorisons le classement au scratch général et encourageons les coureurs à aller chercher des points sur des épreuves avec peut-être moins de participants ; et également les féminines à aller chercher un classement au général sur des épreuves où elles seraient moins nombreuses) :*

1<sup>er</sup> = 300 pts  
2<sup>ème</sup> = 290 pts  
3<sup>ème</sup> = 280 pts  
4<sup>ème</sup> = 250 pts  
5<sup>ème</sup> = 245 pts  
6<sup>ème</sup> = 240 pts  
7<sup>ème</sup> = 235 pts  
8<sup>ème</sup> = 230 pts  
9<sup>ème</sup> = 225 pts  
10<sup>ème</sup> = 220 pts  
11<sup>ème</sup> = 210 pts

#### Les catégories

**Espoirs** (1998 à 2000)

**Séniors** (1986 à 1997)

**Masters** (1985 et avant)

*M0 (1985 - 1981)*

*M1 (1980 - 1976)*

*M2 (1975 - 1971)*

*M3 (1970 - 1966)*

*M4 (1965 - 1961)*

*M5 (1960 - 1956)*

*M6 (1955 - 1951)*

*M7 (1950 - 1946)*

*M8 (1945 - 1941)*

*M9 (1940 - 1936)*

*M10 (1935 et avant)*

Puis 1 point jusqu'au dernier et tous les autres après le dernier point attribué, 1 point aussi.

Seront classés à la fin de la saison celles et ceux ayant au moins participé à la moitié des courses pour le challenge route et un tiers pour le challenge vert, (arrondi au nombre supérieur si impair), soit 4 sur le challenge route et 12 sur le challenge vert. Pas de cumul ni de transfert possible : un coureur ayant participé à 2 courses du challenge route et 7 courses du challenge vert ne sera donc classé dans aucun des 2 challenges.

Seront récompensés les 3 premiers au scratch H et F et les 1ers de chaque catégorie.

*Par dérogation à ce qui précède, les membres du bureau de l'Adcphs en charge du classement se réservent la possibilité d'intégrer un coureur n'ayant pas effectué le nombre de courses requis de façon à pouvoir récompenser au moins un(e) coureur(euse) par catégorie.*

*De plus, dans une organisation comportant plusieurs courses, un coureur inscrit sur une distance ne pourra en aucun cas être classé sur l'autre distance. Par exemple, s'il y a un 20 km et un 11 km, un coureur qui prend le départ sur le 20 et abandonne à 11 km ne pourra prétendre à être classé ni sur l'une, ni sur l'autre de ces épreuves.*

*Afin d'éviter toute contestation, les abandons ne seront pas pris en compte dans le calcul des points, ni dans celui du nombre de courses, et ceci quel que soit le motif de cet abandon.*